

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** 24 (1987)

**Heft:** 881

**Rubrik:** [Impressum]

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Bilan et perspectives

■ (jd) Le vert électoral, couleur obligée durant la campagne, va-t-il passer comme feuillage à l'automne? La NZZ rappelle aux partis bourgeois que leur stabilité ne doit pas faire oublier que, même parmi leurs électeurs, les préoccupations face aux atteintes à l'environnement sont bien réelles. Et la gazette zurichoise de préconiser un contrôle de la crédibilité des partis bourgeois qui ont maintenant à traduire en actes leurs promesses électorales.

La protection de l'environnement est une question grave et complexe; et la méfiance est de mise face aux réponses simplistes, aux solutions apparemment évidentes, aux mises en accusation unilatérales. L'enjeu est tel qu'on devrait pouvoir faire l'économie d'une guerre de tranchées idéologiques, stérile parce que les coups portés à l'adversaire prennent plus d'importance que les objectifs à atteindre. Pour atteindre ces objectifs – prise en compte de l'équilibre écologique dans toutes les activités humaines – il faudra convaincre de la nécessité et de l'efficacité des mesures proposées. Tâche pédagogique indispensable pour rallier le soutien d'une large majorité.

A titre de contribution à cette tâche d'information, on peut signaler deux publications récentes, disponibles en allemand seulement.

*Umweltsituation Schweiz*, une brochure éditée et distribuée gratuitement

par la banque Vontobel à Zurich (Bahnhofstrasse 3, 8022 Zurich), d'accès facile, donne un aperçu rapide de la situation du sol, de l'air, de l'eau, des déchets, du bruit, des espèces végétales et animales, indique les points faibles de la protection de l'environnement et propose quelques pistes pour l'avenir.

*Zwischenbilanz Umweltschutz* regroupe une série de douze articles parus l'été dernier dans la *Neue Zürcher Zeitung*. Un panorama utile de l'état de l'environnement en Suisse, un inventaire des mesures prises et une évaluation du rôle respectif de l'Etat, des entreprises et des particuliers dans la solution des problèmes à résoudre.

## Bâle, sa région et l'Europe

■ (cfp) Bâle est fort préoccupée par son avenir européen.

A la tête d'une région qui porte son nom, elle veille à clarifier les rapports entre les trois parties qui la composent: l'Alsace, le Pays de Bade et elle-même. Un colloque vient d'avoir lieu à Fribourg-en-Brisgau pour confronter la politique sociale dans les trois pays. Il s'agissait d'un échange d'expériences portant aussi bien sur l'action gouvernementale que sur celle des œuvres privées. La réalité du chômage prolongé a été tout particulièrement considérée. La lutte contre la pauvreté ne doit pas exclure les étrangers et les réfugiés en quête d'asile. Une certaine parenté entre tous les systèmes d'aide sociale a été reconnue, même si la large faculté de légiférer par les cantons suisses est considérée comme atypique par les Français et les Allemands.

Ce colloque était une première tentative. D'autres auront lieu et des groupes de travail régionaux seront constitués pour traiter des sujets communs.

Cette collaboration transnationale sur le plan régional n'empêche pas les Bâlois de considérer les défis posés jusqu'en 1992 par la constitution d'une Europe plus unie. Le Grand Conseil de Bâle-Ville se penche sur cette question car elle est vitale, en particulier pour l'industrie chimique bâloise.

■ (jd) Le Conseil d'Etat genevois récidive. Début 1986 il signifiait à la TV romande son refus de voir participer Le Pen à l'émission "Le Défi". Une interdiction d'ailleurs facilement tournée par un duplex avec Paris.

LE PEN INDESIRABLE

## Genève s'entête

Aujourd'hui, le dirigeant du Front national est empêché de participer à un dîner-débat dans un grand hôtel du bout du lac. On peut mettre en doute le bon goût du tout nouveau "Cercle international d'études économiques et politiques", organisateur de la manifestation, qui se croit obligé de frapper bas pour des raisons publicitaires: s'il est une pensée simpliste et primaire, c'est bien celle de Le Pen, et il n'est guère besoin de l'étudier longtemps pour en saisir la vacuité. Mais la raison n'est pas suffisante pour interdire de parole l'homme politique français.

Il faut répéter encore que l'arrêté du Conseil fédéral de 1948 sur les discours politiques d'étrangers - la base légale sur laquelle s'appuie le gouvernement genevois - est un texte inconstitutionnel: rien dans la Constitution fédérale n'autorise l'exécutif à limiter de manière durable les libertés publiques en période normale. A défaut d'une juridiction compétente pour casser ce texte, les autorités cantonales pourraient au moins se dispenser d'en faire usage, et faire la preuve qu'elles sont capables de veiller à l'ordre public lorsqu'il s'agit d'une manifestation privée. Mais le Conseil d'Etat préfère s'épargner le moindre ennui. Même si une nouvelle fois c'est le principe de la liberté d'expression qui en prend un coup.

## Domaine Public

### Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

### Rédacteur: Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

André Gavillet

Jacques Guyaz

Pierre Imhof

Wolf Jünder

Charles-F. Pochon

### Point de vue:

Beat Kappeler

### Abonnement:

63 francs pour une année

### Administration, rédaction:

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10-15527-9

### Composition et maquette:

Domaine Public

### Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA